

Conseil d'arrondissement avec CICA

**« Les mesures concrètes prises au niveau de notre territoire pour
lutter contre le changement climatique »**

11 mars 2025

Questions

Les coccinelles de Sans souci	M. Robert BENSEMHOUN
ADOS	Mme Claude ULRICH

1. Robert BENSEMHOUN – Les coccinelles de Sans souci

Décarbonations et réduction des émissions de CO2

- ❖ Quelles sont les mesures concrètes déjà en place et celles à venir sur notre territoire et plus précisément en notre métropole pour amoindrir les effets néfastes du dérèglement climatique et de certaines activités humaines ?

Exemples : végétalisation accrue, aide motivantes au co-voiturage, développement des véhicules administratifs et toutes autres mobilités en version électriques, pénalisation des SUV massifs (stationnement), contrôles des zones ZFE, permis de construire avec le respect des critères environnementaux.....

2. Claude ULRICH – ADOS

- ❖ Quel est l'intérêt d'avoir supprimé des places de stationnement au début de la rue de Bonnel, pour faire un massif végétalisé, alors que c'est en bordure d'un square déjà bien arboré ?

Réponse de Michaël MAIRE, adjoint délégué à l'espace public, aux mobilités et voirie

Favoriser des alternatives crédibles à la voiture individuelle

La métropole de Lyon s'engage activement pour proposer des solutions de déplacement alternatives, accessibles et efficaces. Par exemple, le développement des transports en commun est une priorité, avec un investissement historique de 2,55 milliards d'euros par le Sytral sur le mandat 2020-2026.

Ces financements permettront dans notre arrondissement de voir se réaliser : l'arrivée du BHNS ; l'extension du tram T6 vers le nord, l'augmentation des capacités du T1 ; l'acquisition de 14 nouvelles rames de métro sur la ligne B d'ici fin 2025 ; puis 18 nouvelles rames et wagons sur la ligne D d'ici 2030.

Ces efforts portent déjà leurs fruits, puisque nous avons atteint un niveau de fréquentation record, avec 519 millions de voyages effectués fin 2024.

Au-delà des transports collectifs, nous transformons également l'espace public pour le rendre plus accueillant aux mobilités actives. L'aménagement de trottoirs plus larges, la plantation d'arbres pour offrir de l'ombre aux piétons, le déploiement des Voies Lyonnaises pour un réseau cyclable sécurisé : tout cela répond à une nécessité, celle d'adapter notre ville aux défis climatiques et de garantir des alternatives crédibles à la voiture individuelle. Nous gagnons également des espaces végétalisés pour rafraîchir les rues où les températures sont les plus élevées ; la rue Rochemaître, la rue Etienne Richerand et bien d'autres ont vu le sol désimperméabilisé et des arbres ainsi que des buissons être plantés. Ces actions parmi beaucoup d'autres comme les rues des enfants, les plantations d'arbres, le super Ilot Danton sont des exemples d'adaptation de la ville aux changements climatiques. Quelques chiffres pour illustrer ce phénomène : entre 2020 et aujourd'hui, 451 nouveaux arbres ont été plantés sur la voirie en plus de ceux plantés dans les espaces verts.

Le covoiturage est également un levier important. La Métropole a mis en place des voies réservées sur les axes M6 et M7. Ces voies bénéficient aux véhicules transportant au moins deux personnes, aux véhicules Crit'Air 0, aux taxis et aux transports en commun. Parallèlement, des aires de covoiturage et des arrêts « Covoit'minute » facilitent la prise en charge des passagers. Ces actions s'accompagnent de dispositifs incitatifs, notamment des aides financières pour les covoitureurs et des plateformes numériques facilitant la mise en relation en temps réel.

Une Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour protéger la santé publique

Nous pouvons également parler de la mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE). Il ne s'agit pas d'une décision locale, mais bien d'une obligation légale imposée aux métropoles où les seuils de pollution de l'air sont régulièrement dépassés. Cette mesure, déjà appliquée dans plus de 250 villes européennes, vise à protéger la santé publique. Chaque année en France, 40 000 décès prématurés sont attribués à la pollution de l'air (Santé Publique France, 2021). Les particules fines et les oxydes d'azote, émis en majorité par le trafic routier, aggravent des

pathologies respiratoires et cardiovasculaires, avec des effets particulièrement délétères sur les enfants, les personnes âgées et les riverains des grands axes.

À Lyon, le trafic routier est responsable de 58 % des émissions de dioxyde d'azote, dont plus de 94 % proviennent des moteurs diesel. Ils contribuent également à 18 % des particules fines PM10 et PM2,5 (Atmo, données 2019).

Face à ce constat, la loi Climat et Résilience de 2021 a imposé un calendrier progressif d'interdiction des véhicules les plus polluants. Depuis le 1er janvier 2025, les véhicules Crit'Air 3 ne peuvent plus circuler dans la ZFE lyonnaise. Des contrôles sont menés par les forces de l'ordre et, à terme, des dispositifs de lecture automatique des plaques permettront une surveillance efficace et équitable.

La ZFE est un outil indispensable pour améliorer la qualité de l'air et une mesure de santé publique.

Une politique de stationnement adaptée aux enjeux environnementaux et sociaux

Enfin, la question du stationnement est centrale dans la répartition de l'espace public. À Lyon, la réforme de la tarification vise trois objectifs :

Encourager l'usage de véhicules moins polluants et moins encombrants ; réduire la pression automobile dans les quartiers denses ; introduire davantage de justice sociale en tenant compte des revenus et de la composition des foyers.

Cette tarification est progressive en fonction de l'impact global des véhicules sur l'environnement et l'occupation du domaine public. Cette politique, qui répond aux enjeux portés par la Convention citoyenne pour le climat, vise à encourager l'usage de véhicules plus petits ou à faibles émissions. Elle s'appuie sur les informations techniques de la motorisation et du poids des véhicules. Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le site de la mairie ou sur celui de l'agence des mobilités.

Nous l'avons vu, notre action repose sur une approche globale : développer les alternatives à la voiture, améliorer la qualité de l'air et partager l'espace public de manière plus équitable.

Réponse de Sylvie CORBEL COPIN, adjointe déléguée à la transition écologique et aux bâtiments communaux

La ville de Lyon rénove thermiquement son patrimoine pour réduire ses consommations énergétiques, améliorer le confort thermique en hiver et en été, et limiter les émissions de GES.

Dans le 3^e, des écoles et des crèches ont été rénovées, à l'image de la crèche Montbrillant, dont les travaux se sont achevés l'an dernier, de la crèche Boileau et de l'école maternelle Dolet, dont la rénovation thermique globale est en cours.

Des travaux sont également en cours à l'école Meynis, Painlevé, et programmés à Jules Verne et Nové Josserand.

L'étanchéité et la réfection des toitures des écoles maternelles Rebatel et Condorcet ont été réalisés pour améliorer le confort thermique des usagers et permettre l'installation de panneaux photovoltaïques.

Côté équipements sportifs, le groupe froid de la patinoire Baraban a été remplacé, et le complexe Charial (chauffé au biogaz), le gymnase Lamy, la salle Saint-Marc et la maison du judo feront tous l'objet d'une rénovation thermique, avec des travaux qui commenceront d'ici la fin du mandat.

Les salles associatives Richerand, Vendôme, Dauphiné et Verlet Hanus ont été rénovées également avec le remplacement des éclairages par des LED, le changement des huisseries, la pose de brasseurs d'air pour le confort d'été. Au niveau de la mairie du 3^{ème}, des brasseurs d'air ont aussi été installés dans tous les bureaux et espaces collectifs.

Des travaux d'ampleur ont également été entrepris à la Bourse du travail, à l'Auditorium, et à la bibliothèque Part-Dieu.

Par ailleurs, la ville de Lyon a adopté une Stratégie de Transition Ecologique du Patrimoine. A partir de données sur la consommation énergétique en 2019, un scénario a été construit pour baisser les consommations de 25% en 2030, 50% en 2050 et baisser de 80% les émissions de GES à l'horizon 2050. Les premières actions de court terme basées sur des mesures de sobriété ont déjà permis une baisse des consommations de 22%.

De plus, la nouvelle charte lyonnaise du ravalement, pour une ville patrimoniale, habitée, vivante et vivable, a été élaborée avec l'ensemble des acteurs du secteur puis votée en 2024. Elle intègre un volet sur l'amélioration thermique du bâti existant. La ville de Lyon apporte, depuis 2022, une aide appelée Eco-patrimoine, pour l'utilisation d'enduits isolants thermiques à la chaux pour les logements anciens.

Au niveau de la Métropole, des aides financières sont apportées aux particuliers et aux copropriétés pour la rénovation thermique globale grâce au dispositif EcoReno'v.

En complément de la rénovation énergétique des bâtiments qui est une action sur le moyen et le long terme, la ville de Lyon a renforcé, en 2024, le plan canicule pour aider à mieux vivre les épisodes de forte chaleur.

Toutes ces différentes mesures s'inscrivent dans la démarche « Lyon 2030, inspirons le changement » qui vise à embarquer l'ensemble des acteurs du territoire pour trouver des solutions face au défi climatique.

Réponse de Marie VIDAL, adjointe déléguée à la biodiversité, la nature en ville et la condition animale

Afin d'amoindrir les effets néfastes du dérèglement climatique, la Ville de Lyon et la Métropole mettent en place une politique de santé globale, qui comprend plusieurs volets, et notamment une démarche de végétalisation accrue de la ville, et la préservation des espaces naturels et agricoles urbains et périurbains :

Ces dernières années, la Métropole et la Ville ont impulsé une nette accélération des plantations : jusqu'en 2020, la Métropole plantait entre 1200 et 2000 arbres par an. Sur la saison 2023-2024, on compte 52000 nouvelles plantations, et nous en prévoyons plus de 80 000 pour 2024-2025.

La végétalisation en pleine terre permet à la fois de rafraîchir les températures en centre-ville et de mieux absorber les eaux pluviales qui retrouvent le chemin des nappes phréatiques, et permettent de se prémunir des risques d'inondation en cas de fortes précipitations.

A titre d'exemple, pendant 4 ans, ont été comparées les températures sur une portion végétalisée de la rue Garibaldi (près de l'Auditorium) et sur une portion simplement bordée de platanes : sur les 4 mois d'été ce sont 4,2°C en moins mesurés sur la partie composée de différentes strates de végétation. Ce différentiel s'élève à 7,4°C en période de canicule.

A l'échelle de l'agglomération, la Métropole de Lyon est mobilisée pour la préservation et le développement des zones agricoles protégées en périmètre PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains), et s'est engagée, aux côtés des communes partenaires concernées, pour l'augmentation potentielle de plus de 3 000 hectares supplémentaires, représentant ainsi une augmentation de plus d'un tiers d'espaces agricoles et naturels protégés depuis le début du mandat.

La Métropole de Lyon a fait de la protection de ses terres agricoles une de ses priorités dans l'objectif de soutenir les agriculteurs dans la poursuite et le développement de leurs activités. On compte actuellement près de 10 000 hectares de terres protégées en périmètre « PENAP », un périmètre qui pourrait s'étendre sur 3 000 hectares supplémentaires grâce au travail partenarial engagé avec plusieurs communes.

Pour permettre l'extension de ces périmètres PENAP, un travail d'identification des zones agricoles et naturelles actuellement non couvertes et pertinentes a été effectué par les services de la Métropole de Lyon et les communes concernées.

De son côté, la Ville de Lyon a investi auprès de la Métropole de Lyon et de la Ville de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 150 000 € dans la ferme de Lyon, dernière ferme de notre territoire, située dans le 9e arrondissement

Elle souhaite également développer et soutenir des projets d'agriculture urbaine, à l'image du projet de ferme urbaine qui devrait bientôt voir le jour sur le terrain vague de l'avenue Lacassagne, situé le long de la voie de tram T3.

Chaque année, un verger municipal est planté dans chacun des 9 arrondissements : des essences locales adaptées au climat lyonnais, qui deviennent de véritables refuges de biodiversité, enjeu crucial pour le maintien voire le retour des insectes pollinisateurs, décimés par l'usage de pesticides agricoles.

A Lyon, nous avons d'ailleurs remis la production agricole au cœur de la restauration scolaire lors du renouvellement du marché pour les cantines des écoles municipales. Résultat, une plus grande transparence pour les paysannes et les paysans comme pour celles et ceux qui mangent à la cantine, plus de produits locaux et bio, et une meilleure traçabilité des produits « du champ à l'assiette ».

Réponse de Akif EKINCI, adjoint délégué à l'urbanisme

La construction et l'habitat génèrent les deux-tiers des émissions de gaz à effet de serre. La Ville travaille main dans la main avec les professionnels du secteur BTP pour concevoir des bâtiments qui consomment moins d'énergie, dégagent peu de carbone et proposent des lieux de vie de qualité. C'est le sens de la Charte de la qualité urbaine et architecturale adoptée en 2021, qui encourage l'utilisation des matériaux naturels et locaux.

Si la Ville agit sur ses émissions à travers la rénovation de son patrimoine bâti, la neutralité carbone ne peut être atteinte sans l'appui et l'action de tous les acteurs du territoire, car l'aménagement de la ville est l'affaire de toutes et tous : architectes, promoteurs, bailleurs, aménageurs, propriétaires, actrices et acteurs de l'immobilier et du bâtiment, habitantes et habitants...

La nouvelle charte introduit la dimension environnementale pour coopérer avec l'ensemble des acteurs autour des enjeux climatiques et de la sobriété carbone, tout en veillant à la maîtrise des coûts, dans toute opération de construction, d'aménagement ou de réhabilitation.

Les projets qui émergent à Lyon devront, à la parcelle, s'adapter aux grands enjeux posés par les modifications des modes de vie et par l'urgence écologique et climatique : sobriété, biodiversité, rafraîchissement, production de logement social et abordable, qualité des logements, espaces communs et extérieurs, recours aux énergies renouvelables... Des enjeux qui entrent en cohérence avec le PLU-H coordonné par la Métropole de Lyon.

Le développement urbain doit donc désormais allier frugalité, qualité et adaptabilité. A titre d'exemple, voici 2 des 5 objectifs de la charte :

- Développer la nature en ville et la biodiversité : chaque projet doit intégrer sa part de végétalisation et s'inscrire dans l'existant et l'environnement (préservation des arbres et espaces de pleine terre, maintien et renforcement de la perméabilité des sols...)
- Réduire l'impact carbone des constructions, en utilisant des matériaux biosourcés, en favorisant la création d'îlots de fraîcheurs (canopée, espaces verts...)

Lorsqu'elle est aux commandes, la Ville favorise ainsi des projets conçus autour de la sobriété énergétique et du non-recours aux énergies fossiles, avec des matériaux tels que le bois ou le pisé, le tout associé à une grande qualité d'usage pour les habitantes et habitants, avec des espaces verts, des services et des commodités en rez-de-chaussée.

Concernant le quartier de la Part-Dieu, le projet a été réorienté pour en faire un quartier à vivre, plus végétal. Avec moins de bureaux, plus de logements, plus d'espaces publics et 10 000 m² d'espaces verts supplémentaires, le quartier sera plus agréable pour ses habitants et usagers, et mieux adapté aux canicules.